

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Honigum

Date de révision: 17.05.2021

Code du produit: 5010

Page 1 de 5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Honigum

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations déconseillées**

les femmes enceintes ou qui allaitent ne doivent pas travailler avec des substances dangereuses

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	DMG Chemisch-Pharmazeutische Fabrik GmbH	
Rue:	Elbgaustraße 248	
Lieu:	D-22547 Hamburg	
Téléphone:	+49. (0) 40. 84006-0	Téléfax: +49. (0) 40. 84006-222
e-mail:	info@dmg-dental.com	
Internet:	www.dmg-dental.com	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mentions de danger:

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

2.3. Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Pâte

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Honigum

Date de révision: 17.05.2021

Code du produit: 5010

Page 2 de 5

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
68131-39-5	Fatty Alcohol Ethoxylate			< 2.5 %
	Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1; H318 H400			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Après inhalation**

non applicable

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Traitement médical nécessaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Jet d'eau en aspersion. Poudre d'extinction. Sable. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂).**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Porter un vêtement de protection approprié.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Recueillir mécaniquement. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conservé le récipient bien fermé. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Éviter le contact avec les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Honigum

Date de révision: 17.05.2021

Code du produit: 5010

Page 3 de 5

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Stocker uniquement dans les récipients d'origine.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Protection de la peau

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection respiratoire

Pas de risques spéciaux à signaler.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Pâte	
Couleur:	caractéristique	
Odeur:	caractéristique	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		> 300 °C
Point d'éclair:		> 130 °C
Température d'auto-inflammation:		> 400 °C
pH-Valeur (à 20 °C):		non applicable
Hydrosolubilité:		insoluble
Densité:		1,2 - 1,7 g/cm ³
Densité de vapeur relative:		> 1

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

forte chaleur.

La décomposition s'opère à partir de températures de: 100 °C

Décomposition accompagnée d'un dégagement de: Formaldéhyde.

10.5. Matières incompatibles

En cas de contact avec l'eau: Formation de: l'hydrogène.

10.6. Produits de décomposition dangereux

l'hydrogène. Formaldéhyde.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Honigum

Date de révision: 17.05.2021

Code du produit: 5010

Page 4 de 5

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**Toxicité aiguë**

DL50: Rat 5000 mg/kg

Irritation et corrosivité

Effet irritant sur la peau : non irritant.

Effet irritant sur l'oeil: irritant.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxicité pour le poisson CL50: > 200 mg/l/96h

12.2. Persistance et dégradabilité

Préparation non contrôlée.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

Code d'élimination des déchets - Produit

180106 DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (SAUF DÉCHETS DE CUISINE ET DE RESTAURATION NE PROVENANT PAS DIRECTEMENT DES SOINS MÉDICAUX); déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies de l'homme; produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Information supplémentaire**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation nationale**

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2.

re-classification of GHS-CLP labeling (H319)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Honigum

Date de révision: 17.05.2021

Code du produit: 5010

Page 5 de 5

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)